

Un bref aperçu du programme pour la relance socio-économique du secteur forestier espagnol

par José María SOLANO LÓPEZ

Lors de la session « Outils et initiatives pour le développement forestier » de la 4^e Semaine forestière méditerranéenne de Barcelone, deux stratégies nationales ont permis de montrer comment ces outils et initiatives peuvent être déclinés dans les orientations politiques forestières nationales. Le premier exemple est celui de l'Espagne, qui a adopté son programme en 2014.

Le programme pour la relance socio-économique du secteur forestier espagnol a été présenté lors de la session de la Semaine forestière méditerranéenne dédiée aux outils et instruments pour le développement des forêts méditerranéennes, et plus concrètement des outils nationaux mis en œuvre.

En introduction, il faut noter que, bien que ce programme de relance soit destiné à l'ensemble du secteur forestier, et étant donné que 88% de la superficie forestière espagnole peut être classée comme méditerranéenne, nous pouvons dire qu'il sera appliqué principalement aux forêts méditerranéennes.

La situation de départ est celle d'un secteur forestier connaissant des difficultés qu'il est primordial de surmonter :

- la propriété forestière espagnole est très fragmentée, et il n'existe en Espagne ni tradition forestière, ni associations ou regroupements de propriétaires ;
- un très faible pourcentage de forêt est pourvu de plans de gestion ;
- le cadre juridique est très divers et hétérogène ;
- les produits forestiers ont un coût d'exploitation élevé et subissent une compétition étrangère très forte et une demande locale insuffisante.

José María SOLANO
LÓPEZ
PhD, Msc
Ministère de
l'Agriculture, de
l'Alimentation et de
l'Environnement,
Gran Vía de San
Francisco nº 4, E-28005
Madrid
ESPAGNE
Tél.: +34 913475914 -
E-mail: jmsolano@magrama.es

Cette situation de non rentabilité conduit à l'abandon des forêts. Et en Espagne, « *si l'homme ne gère pas les forêts, le feu le fera pour lui* ».

Face à cette situation, le gouvernement espagnol a approuvé en janvier de l'année dernière, le Programme pour la relance socio-économique du secteur forestier espagnol, dans le cadre de la révision du Plan forestier espagnol 2002, qui se déroule en ce moment. Les objectifs sont les suivants :

- améliorer les revenus des exploitations forestières et des entreprises connexes ;
- augmenter le nombre de forêts gérées ;
- augmenter la taille des unités forestières, en vue d'obtenir des zones économiquement viables ;
- accroître le nombre d'emplois ;
- amplifier la demande en produits forestiers ;
- accroître la valeur ajoutée des produits forestiers ;
- contribuer à la diversification de l'économie rurale ;
- améliorer la qualité de vie dans les zones rurales.

À cette fin, le programme approuvé comporte jusqu'à 85 mesures. Parmi celles-ci, celles susceptibles de mobiliser une part du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), dans le cadre de mesures forestières et selon les objectifs défi-

nis, sont considérées comme prioritaires. En particulier celles dédiées à l'utilisation énergétique de la biomasse forestière, celles qui essaient de favoriser les associations de propriétaires et de gestionnaires forestiers et les organisations de producteurs et, enfin, celles qui soutiennent la transformation, la différenciation et la diversification de l'utilisation des biens et services forestiers.

Une grande partie des actions s'adresse aux administrations, souvent peu coordonnées et déconnectées les unes des autres, ce qui pose problème notamment pour :

- concevoir correctement les différents programmes de développement rural ;
- développer des normes et établir des orientations (un bon exemple est la nouvelle loi forestière, aujourd'hui au Parlement) ;
- favoriser la gestion commune de différentes propriétés forestières ;
- mettre en place la planification forestière et une gestion durable ;
- encourager les associations de propriétaires et de gestionnaires, ainsi que les industries connexes ;
- améliorer la coordination et la coopération entre toutes les administrations concernées, et aussi avec des organisations de parties prenantes ;
- renforcer la collecte et la diffusion d'informations, ainsi que l'éducation et la formation ;
- améliorer la qualité des statistiques forestières.

Enfin, pour terminer cette brève description du programme, il est prévu un comité de surveillance pour suivre sa mise en œuvre, qui comprend des représentants des différentes administrations ainsi que des représentants des parties prenantes, principalement des propriétaires et des industries de la première transformation.

Le programme est conçu pour une mise en œuvre de 2014 à 2020, afin de répondre à la même période d'application que le FEADER. Une évaluation intermédiaire devrait être faite après la troisième année, c'est-à-dire en 2017, et le bilan final de la mise en œuvre sera fait après la dernière année, en 2021.



J.M.S.